

AUTORISATION PARENTALE - DECHARGE DE RESPONSABILITE

LA GRESI'COLOR RUN LE VERSOUD - LE 02 JUIN 2024

Je soussigné(e), (nom et prénom du représentant légal) :

.....

demeurant à (adresse complète) :

.....

.....

numéros de téléphone où je peux être joint toute la journée :

.....

agissant en qualité de (rayer la mention inutile) :

- père,
- mère,
- tuteur,

et de représentant légal de l'enfant mineur (nom et prénom de l'enfant) :

.....

né(e) le (date et lieu de naissance) :.....

demeurant à (adresse complète) :

.....

.....

- Autorise l'enfant à participer à la Grési'color de Le Versoud du 02 juin 2024
- Déclare décharger de toute responsabilité l'organisateur de la Grési'color de Le Versoud concernant les blessures et dommages matériels ou corporels occasionnées ou subis par l'enfant, en cas de vol ou de perte de biens ainsi que toute dégradation des sites pouvant lui être imputées
- déclare avoir souscrit à cet effet une assurance Responsabilité Civile, et maladie/accident, garantissant mon enfant contre tout sinistre, de quelque nature qu'il soit, causé à mon enfant ou à des tiers de son fait, et ne mentionnant aucune clause restrictive à ce qui a été précédemment déclaré.
- m'engage à faire renoncer mes assureurs à tout recours contre l'organisateur de la Grési'color de Le Versoud.
- autorise expressément l'organisateur de la Grési'color de Le Versoud ou ses ayants-droit à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire le nom, l'image, la voix et la prestation sportive de mon enfant dans le cadre de la Grési'color de Le Versoud en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support y compris à des fins publicitaires ou commerciales, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour.
- reconnais que la présentation de la présente autorisation et décharge de responsabilité dûment régularisée est obligatoire et indispensable pour que mon enfant puisse participer à la Grési'color de Le Versoud.

Le parent, signe, date et écrit lu et approuvé (ci-dessous) :

Cette autorisation ainsi que vos cartes d'identité et/ou passeports sont à apporter le jour de l'événement.